

soutenir le Centre de technologie alimentaire de Mysore en Inde. Le gouvernement canadien a accédé à la demande du gouvernement indien d'utiliser les fonds de contre-partie qui proviennent de la fourniture de denrées alimentaires et d'articles d'industrie, pour l'établissement d'une maison internationale au Centre.

Banque asiatique de développement

Au cours de l'année, le Canada est devenu membre originaire de la Banque asiatique de développement, qui apportera une contribution majeure au développement économique de la région située entre l'Iran et la Corée. Aux termes de la charte, la Banque est autorisée à augmenter son capital versé par des emprunts sur le marché des capitaux du monde. Elle fonctionne sur une base analogue à celle de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, laquelle consent des prêts de mise en valeur à des conditions financières faciles. Sauf dans des cas particuliers, les fonds prêtés par la Banque ne peuvent servir qu'à des achats dans les pays membres, au nombre desquels se trouve le Canada.

L'appui apporté par le Canada est une suite logique de l'intérêt soutenu qu'il manifeste depuis longtemps à l'endroit de la région où s'applique le Plan de Colombo. La Banque est autorisée à administrer les fonds spéciaux mis à sa disposition par les gouvernements. Ainsi, en plus de souscrire des capitaux, le Canada peut, en collaboration avec la direction de la Banque, adopter des mesures qui assureront le meilleur emploi possible de ses ressources dans les programmes bilatéraux de mise en valeur.

Secours d'urgence

En 1965-1966, le gouvernement a inclus au crédit de l'aide extérieure un montant de \$100,000 affecté au secours d'urgence, ce qui permet de répondre plus rapidement aux appels autorisés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans presque tous les cas, l'aide administrative fournie par la Société canadienne de la Croix Rouge est consacrée à l'affectation des fonds aux fins de secours les plus appropriées. Au cours de l'année, les fonds ont servi à soulager les effets des désastres naturels au Chili, en Grèce, au Pakistan, en Yougoslavie, en Corée, en Jordanie et en Indonésie.

Aide alimentaire

Les besoins alimentaires de l'Inde, intensifiés en 1965-1966 par une grande sécheresse, par la croissance rapide de la population et par des problèmes de change étranger, ont placé le programme d'aide alimentaire du Canada dans une situation difficile et il a fallu augmenter de 13 millions de dollars le montant accordé en 1964-1965.

Avant la fin de l'année financière, le gouvernement a annoncé son intention de faire approuver par le Parlement pour 1966-1967 un budget de 75 millions pour l'aide alimentaire.

Cette augmentation de l'aide alimentaire directe a été suppléée par l'affectation de sommes plus élevées à la production agricole dans les pays en voie de développement, selon les programmes bilatéraux d'assistance.